

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

Du lundi 16 janvier 2023

Présents : M. BOUET Didier – M. PAUTIGNY Gilles – Mme BIGAY Laurie – M. RIFFARD Steven - Mme DEMARS Maguy - Mme CHAMBON Nadège - (6 présents).

Excusée : Mme Anne-Catherine JACQUESSON pouvoir à Maguy DEMARS

Secrétaire de séance : Mme BIGAY Laurie

La séance est ouverte à 18h 10

→ **DELIBERATION N°1 : Révision loyer Auberge:**

Le Maire présente au Conseil Municipal que suite au renouvellement tacite du bail de l'auberge signé au 21 décembre 2021, il convient de fixer le montant du loyer pour l'année 2023.

Le taux maximum d'augmentation prévu par l'IRL du 1er trimestre est de 2,48 %.

Le loyer mensuel révisable au 1er janvier est donc fixé à 512,40 € à compter du 1er janvier 2023 :

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°2 : Nouveaux statuts Val'Eyrieux:**

Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de valider les nouveaux statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux au regard des différentes compétences. Monsieur le Maire indique que cette modification a pour but d'intégrer la compétence « enseignement musical » dans notre collectivité.

Monsieur le Maire indique également que la communauté de communes a fait le choix en 2021 de ne pas prendre la compétence « mobilité ». A ce titre il convient de supprimer le paragraphe « transport ». Toutefois, de façon à souligner l'engagement de Val'Eyrieux ainsi que les actions sur cette thématique dans le cadre de la convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes, il est créé un article n°7 qui précise ce mode de fonctionnement.

Que la compétence « aménagement numérique » (délégué au syndicat Ardèche Drôme Numérique) est une compétence supplémentaire et non une compétence obligatoire. Elle est aussi renommée en compétence « communications électroniques » tel que le prévoit l'article L. 1425-1 du CGCT. M. le Maire propose d'adopter les statuts modifiés, joints en annexe.

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°3** : **Approbation des dossiers de demande de financement auprès de l'état pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour des travaux de voirie.**

Suite à la forte dégradation des chemins communaux de la commune, il convient d'envisager des travaux de réfection importants. Le montant financier global de ces travaux, est évalué à 106 472 € HT

Il convient d'approuver le principe du dépôt d'un dossier de demande de financement auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif d'aides « Atout Ruralité 07 » .

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le dossier de demande de financement pour les travaux de voirie communale, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche, et

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°4** : **Village en poésie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de poser une candidature pour la commune pour le label « Village en Poésie », qui engagera les choix culturels du village.

Pour : 7 contre : 0 Abstention : 0

Informations diverses

Le maire présente les écritures comptables virement de crédit, effectuées en fin d'année pour ajuster les comptes. Il présente les restes à réaliser en investissement reportés sur l'exercice 2023 pour le solde des travaux des appartements et des changement de porte et fenêtres des bureaux de la mairie (pour permettre le paiement avant le vote du budget 2023)

Un panneau d'affichage plus visible et accessible sera posé sur le mur des toilettes publiques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30